



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coût et gestion de panneaux électoraux pour les communes

Question écrite n° 18068

Texte de la question

M. Bertrand Bouyx attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'anticipation nécessaire de commande de panneaux électoraux pour les communes en vue des élections européennes et sur les implications financières conséquentes pour celles-ci. À l'approche des élections européennes, de nombreux maires, notamment de petites communes rurales, s'inquiètent quant au nombre de listes annoncées qui se présenteront. Si le nombre de candidats paraît entièrement justifié sur le plan démocratique, il pose une question économique et de gestion pratique. En effet, les communes disposeront de dix jours pour commander le nombre de panneaux manquants et se mettre à jour par rapport à leur stock existant, ce qui paraît très peu dans la mesure où la plupart des communes devront se réapprovisionner à l'annonce du nombre de candidats. Par ailleurs, l'expérience prouve que tous les candidats n'usent pas de leur droit pourtant essentiel à utiliser l'affichage électoral prévu par la loi. À titre d'exemple, le rapport sénatorial n° 266 relatif à la proposition de loi sur la simplification et la modernisation de la propagande électorale estime que le prix d'un panneau pour la commune est compris entre 100 et 150 euros hors taxe, ce qui représente un poste de dépense conséquent qui ne peut être anticipé budgétairement. Aussi, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement va soutenir les communes dans le cadre de l'organisation de ces élections et de celles à venir.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Bouyx](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18068

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4173

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)